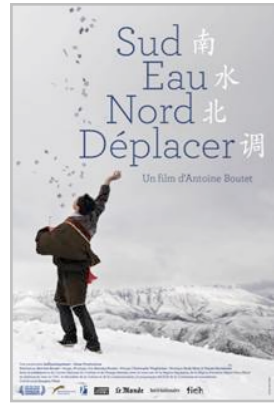


le film : *Nan Shui Beidiao (Sud-eau-nord-déplacer)*
d'Antoine Boutet



Le film d'Antoine Boutet est doublement important : d'abord par l'ampleur pharaonique du chantier, ensuite par l'intelligence du scénario qui met en lumière toutes les tensions de la société chinoise. La logique initiale est simple : le nord a les deux tiers des terres arables mais seulement un cinquième de l'eau du pays.

Le film met l'accent sur les implications humaines du chantier : déplacements de population, attribution de terres de qualité contestables, indemnités non versées, lutte dérisoire contre l'avancée du désert. D'un côté, le parti se félicite de la magnificence du projet ; de l'autre, les paysans crient leur mécontentement. Deux niveaux de langage, comme en presque

toutes choses en Chine. Une autre raison d'aller voir le film, pour y écouter le peuple.

Antoine Boutet était l'invité de Marie Richeux dans l'émission "Nouvelles vagues" le lundi 9 février à 16h (à écouter avec ce lien <http://www.franceculture.fr/emission-les-nouvelles-vagues>)

le spectacle : *Conversations ou le voyage d'Ulysse*

D'après *Conversation avec Primo Levi, de Ferdinando Camon (Gaillimard, 1991)*

Mise en scène de Dominique Lurcel

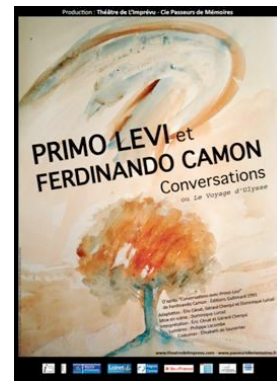
Théâtre de l'imprévue et Cie Passeurs de mémoires

Du 2 mars au 26 mai 2015, les lundis et mardis, à 19h30 au Théâtre Essaïen (6, rue Pierre au Lard - 75004 Paris)

De 1982 à 1986 deux écrivains, deux « arpenteurs de mémoire » Ferdinando Camon et Primo Levi, se parlent : l'un est de culture chrétienne, l'autre, on le sait, a vécu comme juif, quarante ans plus tôt, l'expérience d'Auschwitz. Les échanges sont à la fois denses et fluides.

Quel que soit le sujet abordé la tension de la pensée naît entre les interlocuteurs du sentiment d'urgence qu'ils partagent l'un et l'autre : urgence à communiquer, urgence à transmettre.

Jamais complaisante, ni écrasante, la parole de Primo Levi est une arme, tonique, pour appréhender le présent et prévenir des dangers à venir...



le spectacle de Pierrette DUPOYET
JAURES, assassiné deux fois !



31 Juillet 1914...Jean Jaurès est assassiné...Trois jours plus tard, un autre coup de tonnerre bouleverse la France : la guerre éclate. Grâce à Louise, sa femme, nous découvrons l'intimité de Jaurès qui croyait en la paix entre les peuples. Le spectacle se termine par le procès de l'assassin.

Du 18 au 22 Mars 2015 - (Me 18, Jeu 19, Ven 20, Sam 21 à 20h30 - Dimanche 22 à 15h) - Théâtre de la Vieille Grille - 1, rue du Puits de l'Ermitte (Paris 5°)

Mieux vaut réserver : : 01.47.07.22.11

LES EMISSIONS SUR RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM



Chaque mois, une section de la Ligue des Droits de l'Homme est invitée à construire une émission de deux heures, diffusée le vendredi dans le cadre de "L'invité du vendredi" de 19h à 21h.

Radio Libertaire stocke maintenant ses émissions en MP3 sur son site, à l'adresse: <http://media.radio-libertaire.org/php/grille.php>. Elles peuvent être téléchargées pendant une semaine : aller dans la grille sur « l'invité du vendredi »

Agenda :

- samedi 14 février 2015 : la LDH organise une journée de travail en direction des nouveaux adhérents. Les sections sont appelées à proposer cette journée à un ou deux adhérents récents (de quelques mois à quelques années) qui ont vocation à devenir de futurs responsables.

- samedi 28 février 2015 - Forum des mouvements sociaux : Une journée pour parler des luttes gagnantes en France et en Europe, une journée pour réfléchir à nos pratiques et aux finalités de nos actions
Bourse du Travail de Saint-Denis 9-11, rue GuEnin - 93200 Saint-Denis - Métro « Saint-Denis Porte de Paris »

- mardi 3 mars : Un meeting de soutien à Stéphanie Gibaud (Plateforme Internationale des Lanceurs d'Alerte - PILA) et aux lanceurs d'alerte sera organisé à la Bourse de travail de Paris.

- samedi 21 mars 2015 : colloque « Laïcité et libertés publiques » de 9h à 17h
Salle Jean Jaurès - Bourse du Travail 3 rue du Château d'eau 75010 Paris



Prochaine réunion de section
jeudi 12 mars 2015 à 20h

On s'informer de la situation en Syrie avec Farouk Mardam Bey

à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
M° Maison Blanche



Contacts

Permanence d'aide et d'information juridique des étrangers:

le samedi matin de 10h à 12h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : Jules-mathieu Meunier
<julesm.meunier@yahoo.fr>
06 41 67 35 06

Permanence étudiants étrangers (RUSF/LDH)

vendredi de 17h30 à 19h30 en salle B903, au 9e étage dans le centre PMF. 90, rue de Tolbiac, 75013.
rusparis1@gmx.fr

Ligueurs au prétoire:

Contacts :
Alice Bertin
alicebertin@orange.fr
01 42 72 55 35
06 76 74 81 71
Sylvie Clavel
sylvie.clavel99@gmail.com

Diffusion des tracts:

Actuellement :
marchés Blanqui - Mouffetard et Maison Blanche, le dimanche matin, et d'autres, selon actualité et disponibilités - autres lieux selon les contenus traités
Contact : Daniel Wald-Doghramadjian - daniel.wd@free.fr - 06 42 78 42 34

Actualités
de la section Paris 5ème - 13ème

N°44 - 12 février 2015

RESF

Permanences:
tous les samedis de 10h à 12h - les 2ème et 4ème mercredis de 15h à 17h à la Maison des Associations, 11 rue Caillaux - 75013
contact : jvaudenay@gmail.com -

Groupe Etudiants:

Contacts:
Paul Robin: ldhomme513@gmail.com

LES ACTIVITES DE LA SECTION :

Bilan de la permanence juridique pour la période du 30 août 2014 au 20 décembre 2014

Nombre de consultations : 78 au cours de 16 permanences
Déjà venu : Oui : 34 (43 %) / Non : 43 (55 %) / non renseigné : 1

Nationalités :

- Mali : 32 (41%)
- Sénégal : 11
- Algérie : 6
- Côte d'Ivoire : 6
- Bolivie, Chine, Maroc, Tunisie : 2
- Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Cuba, Iran, Gabon, Gambie, Kazakstan, Niger, Serbie, Thaïlande : 1

Motifs :

- Titre de séjour salarié: 18
- Titre de séjour/régularisation (cas des étrangers qui viennent pour renseignement): 16
- Titre de séjour Vie privée et familiale (dont 10 ans) : 14
- Nationalité: 5
- OQTF: 3
- Regroupement familial: 3
- carte résident : 3
- Carte pour soins : 2
- Asile: 2
- Mineur isolé : 2
- Etudiant : 2
- Carte Retraité : 1
- Carte compétence et talent : 1
- Autre (dont ITF) : 6

La permanence d'accueil et d'information juridique de la section : Chaque samedi, entre 10h et 12h, nous écoutons, orientons et informons des personnes étrangères soucieuses de connaître leurs droits.

Celles-ci souhaitent faire une demande de titre de séjour ou acquérir la nationalité française ; elles s'interrogent sur les démarches à effectuer en cas d'Obligation de quitter le territoire ; elles viennent d'arriver en France et souhaitent des conseils pratiques. Beaucoup attendent tout simplement écoute et attention.

Il n'est absolument pas nécessaire d'être juriste ou spécialiste en droit des étrangers pour participer à cette permanence. Nous venons tous d'horizons divers, avec des expériences variées et complémentaires.

Au plaisir de vous rencontrer et d'échanger

Cordialement,
Les membres de la Permanence

Café-citoyen :

La date du café-citoyen que nous souhaitons organiser avec M-H. Bacqué et M. Mechmache a été fixée, ce sera le **mardi 17 mars**, au restaurant Trassoudaine.



Sans doute certains d'entre vous se rappellent-ils que les perruches (rouges ...) avaient troublé l'intervention de Gilles Kepel en avril 2013. Cette fois nous serons prudents : nous avons l'accord du restaurateur pour les mettre à l'abri des sollicitations sous un tissu sombre ...

Il semble que l'attentat contre Charlie Hebdo ait remis à l'ordre du jour des questions concernant la politique de la ville et attiré l'attention sur le rapport que M-H. Bacqué et M. Mechmache avaient coécrit et remis au Ministère de la Ville en juillet 2013. C'est un rapport de 93 pages téléchargeable sur le site de la documentation française à l'adresse [http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000430//](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/134000430/)

Ce rapport se penche sur la question de la participation des habitants des quartiers populaires dans la politique de la ville. La mission s'est appuyée sur des visites de terrain, des auditions réalisées auprès d'acteurs associatifs et de membres de collectifs, et a également organisé une conférence de citoyens les 29 et 30 juin 2013. A l'issue de ses travaux, les auteurs identifient cinq enjeux : appuyer le développement du pouvoir d'agir ou une démarche d'intensification des politiques publiques co-élaborées et qui s'appuient sur les initiatives citoyennes ; mettre les citoyens au coeur des services publics ; démocratiser la politique de la ville ; changer l'image des quartiers ; accompagner un renversement de démarche par la formation et la co-formation.

Les deux auteurs étant très sollicités M.Mechmache ne pourra pas être disponible. C'est M-H. Backé qui interviendra.

Les ligueurs au prétoire :

Le groupe a décidé de poursuivre son action auprès des différentes juridictions, tout particulièrement la 17ème Chambre qui a à connaître de la liberté de la presse.

Mais une présence contiura d'être assurée à la CNDA à Montreuil, et au JLD, ainsi qu'à la 10ème chambre

RESF - Une pétition nationale :

La LDH appelle à signer largement la tribune "Mineurs isolés étrangers - proscrire les tests osseux" publiée dans Le Monde le 17 janvier 2015.

Depuis 2012, huit jeunes étrangers au moins, de ceux que l'on appelle Mineurs Isolés Etrangers (MIE), ont été traduits devant les tribunaux lyonnais, le Conseil général du Rhône qui les avait pris en charge se portant partie civile. Tous condamnés en première instance à des peines de plusieurs mois de prison, assorties ou pas du sursis, à des années d'interdiction du territoire ainsi qu'à de lourdes sanctions financières (jusqu'à 260 000 €). Accusés d'usurpation d'identité, de faux et d'usage de faux dès l'instant où un test d'âge osseux les décrète majeurs, et, selon la presse locale, « d'avoir vécu aux crochets du contribuable ». Soumis aux mêmes tests qui les décrètent majeurs, d'autres jeunes, plusieurs centaines vraisemblablement, sont exclus de l'Aide sociale à l'Enfance (ASE) et se retrouvent à la rue.

(lire la suite sur le site de la pétition)

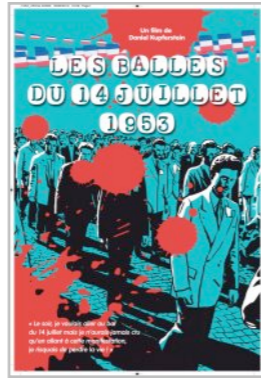
Les magistrats, avocats, juristes, médecins, scientifiques, ont été les premiers interpellés sur cette question. Et d'autres personnalités (artistes, sociologues, politiques etc.) ont aussi signé cet appel.

Il doit maintenant être signé massivement par tous pour que les tests d'âge osseux soient effectivement interdits.

Déjà plus de 10000 signatures
pour signer : <http://resf.info/article52122.html>

Une ligueuse nous signale :

Projection du film « **Les balles du 14 juillet 1953** » organisée par le MRAP 5^{ème}-13^{ème}. Avec Maurice Rajsfus auteur du livre «*Un 14 juillet sanglant* » publié en 2003.



Résumé
Les balles du 14 juillet 1953 (85'-2014)
Le 14 juillet 1953, au moment de la dislocation d'une manifestation en l'honneur de la Révolution Française, la police parisienne charge un cortège de manifestants algériens. Sept personnes (6 algériens et un français) sont tuées et une centaine de manifestants blessés dont plus de quarante par balles. Un vrai carnage.

Cette histoire est quasiment inconnue. Pratiquement personne n'est au courant de son existence. Comme si une page d'histoire avait été déchirée et mise à la poubelle. En France comme en Algérie.

Ce film, est l'histoire d'une longue enquête contre l'amnésie. Enquête au jour le jour, pour retrouver des témoins, pour faire parler les historiens, pour reprendre les informations dans les journaux de l'époque, dans les archives et autres centres de documentation afin de reconstituer au mieux le déroulement de ce drame mais aussi pour comprendre comment ce mensonge d'Etat a si bien fonctionné.

Le 24 mars à Paris dans le 5ème à 19H30 au cinéma La Clef, 34 rue Daubenton à Paris 5^{ème}. Métro Censier-Daubenton.

Puisqu'il est question du cinéma La Clef, nous vous signalons, dans ce même cinéma :

Projection-Débat : "Eau argentée"

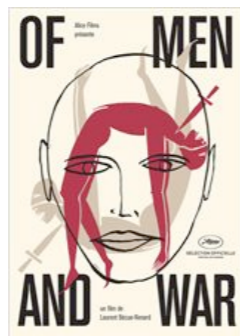


d'Ossama Mohammed et Wiam Simav Bedirxan

Le 16 février 2015 à 20h :

Le débat sera animé par Solène Poyraz, membre de la Coordination Syrie d'Amnesty International France.

Une reprise qui peut vous intéresser : **Of Men and War**



Le film sera projeté à nouveau pour trois séances exceptionnelles, dont deux en présence du réalisateur:

Lundi 16 février à 11h50 - Studio Galande, Paris (75)

Samedi 21 mars - Cinéma le Majestic Bastille, Paris (75) (en présence du réalisateur)

Dimanche 29 mars à 11h - Cinéma l'Escurial, Paris (75) (en présence du réalisateur)

Le point de vue de Jean-Marie Coquard, un de nos ligueurs :

L'après 7 et 11 janvier 2015

Le débat que nous avons eu le 27 janvier qui faisait suite aux événements du 7 janvier découlait en grande partie du sens et des définitions que l'on accordait aux mots utilisés. Commencer par spécifier et définir les catégories que nous utilisons, en droit ou en sciences humaines, et non en théologie, est donc nécessaire pour bien débattre.

Nous remarquons donc parmi les mots qui concernent autant les épisodes de l'hypercasher que les réactions qui ont suivi l'encontre de mosquées une inadéquation et une asymétrie entre antisémitisme, judéophobie, antisionisme d'une part et islamophobie d'autre part. Si la langue française permet une précision assez fine à propos de ce qui concerne le rapport à la judéité, elle est extrêmement floue sur le rapport aux cultures d'Islam: l'antisémitisme est interdit car vise des personnes, l'antijudaïsme et l'antisionisme sont légaux puisque visant un dogme et une politique. L'islamophobie est tout ça à la fois, d'où le fait que l'on tombe à cause du même mot de la critique d'une religion à la critique de personnes, voire au racisme anti-arabe. On pourrait de plus identifier deux antisémitismes qui se recoupent aujourd'hui, un historique et intellectuel, celui de Céline ou de l'affaire Dreyfus, d'un autre qui se fabrique en miroir du concept flou d'islamophobie et qui amalgame donc religieux et politique, antisémitisme et antisionisme, plus récent et alimenté par le conflit israélo-palestinien. On remarquera qu'un arabophone étant sémite (c'est au départ une famille linguistique), que peut-on dire d'un arabe antisémite ? Notre langage n'est donc plus adapté pour mettre des mots sur la réalité de nos problématiques. Ces flous sont d'autant plus graves qu'ils sont récupérés pour de mauvaises fins politiques, notamment par des extrêmes-droites qui veulent masquer un antisémitisme par de l'antisionisme, masquer un racisme anti-arabe par des désaccords avec les préceptes religieux de l'Islam.

S'il est vrai que le racisme subsume l'antisémitisme, il faut je crois mettre en tension le poids de notre histoire, très marquée par la shoah vu son ampleur, ce qui justifierait le fait de parler de "racisme-et-d'antisémitisme" d'une part, avec d'autre part l'impression qui peut surgir du deux poids deux mesures, qui mettrait les juifs dans un certain régime d'exception mémorielle notamment auprès des personnes qui ne ressentent pas aussi fortement ce poids là: des plus jeunes et/ou des non-juifs, doublement en quelque sorte pour les personnes issues de l'immigration de pays où la seconde guerre mondiale n'a pas été très prégnante, ou, comme le rappelait Laurent Bonneli, de pays comme l'Algérie où la guerre civile est la guerre de référence dans les mémoires familiales. Sans doute faudra-t-il attendre que ces guerres soient définitivement de l'histoire et non plus de la mémoire pour repenser cette tension, ce qui nous laisse encore un peu de temps.

Je ne crois pas que ce soit à nous, au nom de la laïcité, de dire si tel ou tel acte est conforme ou non à un dogme, et le débat de savoir si les assassins de Charlie Hebdo et du supermarché casher sont musulmans ou non est une affaire de théologiens, et non de politiques: aussi contestable cela soit-il, il n'est pas interdit de croire (tant que ce ne sont que des pensées) dans la dimension politique d'un Coran révélé ou de croire en tout ce que dit le Lévitique. La phrase trop souvent entendue « l'Islam n'est pas soluble dans la République » ne doit donc avoir strictement aucun sens pour nous, ce n'est pas notre problème. Il y a autant d'Islams qu'il y a de musulmans, autant de judaïsmes que de juifs, entre les plus ou moins pratiquants, les plus ou moins proches de certaines traditions, les plus ou moins proches de certaines pratiques etc... (un chrétien cesse-t-il de l'être s'il lui arrive de contredire la Bible? Surtout si la Bible se contredit elle-même! il ne fait qu'un choix, se rapporte à telle pratique ou tel passage d'un écrit et en délaisse plein d'autres). A côté de la liberté de croire et de ne pas croire, un état laïque ne restreint et ne garantit dans l'espace public que des actes et des pratiques au nom de l'ordre public. Aussi, les expressions de peuple juif (aussi connoté soit-il), de communauté musulmane, de communauté juive devraient être prises avec une grande précaution voire bannies du langage républicain.

Cela marque toutefois une crispation autour du thème de l'identité : certains voudraient pouvoir caractériser toutes les personnes au nom de leur appartenance religieuse (parfois supposée), et résoudre par là des problèmes qui dépassent largement les questions d'appartenance à des groupes, comme des questions sociales. Or l'identité est une manière pour une personne de se positionner dans du collectif, la cohésion sociale et les identités multiples ne sauraient alors ni être opposées, ni être dissociées : la justice sociale est l'articulation complexe de la redistribution et de la reconnaissance. A ce titre, il me semble très important de ne pas enfermer les musulmans dans leur identité religieuse (« la communauté musulmane »), les français de confession musulmane sont aussi des salarié-e-s ou des personnes sans emploi, des pères et des mères de famille ou des célibataires, ce sont des européen-ne-s de différentes origines et de différents milieux etc... à qui se posent de nombreuses autres problématiques, comme à tous les français.

Veillons donc à ne pas faire dire plus aux mots que nous utilisons que ce qu'ils signifient, ayons également conscience de la limite de notre langage et notamment de son pouvoir autoréalisateur.

Le 11 janvier a réuni à Paris des citoyens pour qui « *la liberté ne se négocie pas* » aux côtés de chefs d'Etat réunis dans une « *union sacrée contre le terrorisme* »

Michel Tubiana, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme, rappelle à ces derniers que « *combattre ce mal n'est pas incompatible, d'une part, avec les règles de l'Etat de droit, et, d'autre part, avec un traitement de fond des causes d'un phénomène qui n'a rien de spontané* ».

A lire sur le site de Mediapart :

<http://blogs.mediapart.fr/edition/les-invites-de-mediapart/article/230115/la-double-lecture-d-une-manifestation-historique>